

**Mémoire présenté au
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île**

**LA SOLUTION 1 (UN) DE L'HYDRO-QUÉBEC :
427 KILOMETRES DE LIGNES NOUVELLES,
AVEC LES POTEAUX QUI LES SUPPORTENT**

UN PROJET PRÉMATURÉ, MÊME POUR LE GOUVERNEMENT, À L'HEURE ACTUELLE;

PUIS UN PROJET MAL ENGAGÉ AU REGARD DES OBLIGATIONS DU PROMOTEUR À DEVOIR RESPECTER NORMALEMENT:

- LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE:
- LA DIRECTIVE MINISTÉRIELLE.

- a) AU CHAPITRE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE;
- b) AU CHAPITRE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.
- c) FINALEMENT, UN PROJET QUI NE TIENT PAS LA ROUTE AU CHAPITRE DE L'ACCEPTABILITÉ TECHNICO-ÉCONOMIQUE.

André Dallaire
03/12/2014

1 AVANT-PROPOS

LA PRÉSENTE CONTRIBUTION EST CELLE D'UN SIMPLE CITOYEN SITUÉ À PLUS DE 20 MINUTES D'AUTO POUR REJOINDRE LE SITE LE PLUS PRÈS OÙ LE PROMOTEUR, HYDRO-QUÉBEC, CONSIDÈRE, ACTUELLEMENT, LA POSSIBILITÉ D'ÉRIGER UN QUELCONQUE DE SES PYLÔNES.

CETTE CONTRIBUTION STRICTEMENT CITOYENNE, EST ALIMENTÉE PAR LE SEUL MOTIF D'AMENER LES INTERVENANTS MAJEURS DE L'ÉCONOMIE AU QUÉBEC, À RESPECTER LE DROIT À NOTRE QUALITÉ DE VIE, AUSSI BIEN CELLE DE LA GÉNÉRATION ACTUELLE QUE CELLE DE LA GÉNÉRATION DE NOS PETITS ET ARRIÈRE-PETITS ENFANTS.

NOUS SOMMES BIEN CONSCIENTS QUE LA LÉGISLATION PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR EST DESTINÉE À GARANTIR UN TEL DROIT; MALHEUREUSEMENT, SANS LA DÉNONCIATION VIGOUREUSE DE TOUTE TENTATIVE POUR DIMINUER LA PORTÉE DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE SOCIÉTÉ COURRAIT LE RISQUE QU'ON REPORTE AUX CALENDES GRECQUES L'APPLICATION DES ARTICLES QUI DONNENT TOUT LEUR SENS À NOTRE DROIT À LA QUALITÉ DE VIE.

LE PRÉSENT MÉMOIRE VISE À ASSISTER VOTRE COMMISSION DANS CETTE LOURDE TÂCHE DE METTRE AU PAS NOTRE ANCIENNE GLOIRE NATIONALE, TOUJOURS QUALIFIÉE DE VAISSEAU-AMIRAL, QUI, MALHEUREUSEMENT AUJOURD'HUI, DANS LE PRÉSENT DOSSIER, FAIT PREUVE D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE POUR LE MOINS DISCUTABLE, EN TERMES D'EXEMPLE À MONTRER

HYDRO-QUÉBEC DEMEURE TOUJOURS LA MACHINE QUI NOUS APPORTE ENCORE LA CHALEUR ET LA CLARTÉ, QUAND LE BON DIEU, LUI, AU QUÉBEC, NOUS APPORTE LE FROID ET LA NOIRCEUR. MAIS LÀ S'ARRETE LA COMPARAISON.

À NOTRE AVIS, LA COMMISSION DU BAPE ACTUEL NE DOIT PAS SE LAISSER DISTRAIRE DE SES OBLIGATIONS DE GARANT NATIONAL À L'EFFET DE METTRE DES DENTS À LA LOI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, QU'IL S'AGISSE DE HYDRO QUÉBEC, AUSSI BIEN QUE S'IL S'AGISSAIT DE TRANS-CANADA PIPELINE

SINON, QUI LE FERAIT ?

ANDRÉ DALLAIRE,
RANG BELLE-MONTAGNE
SAINT-JEAN-DE-MATHA, QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

1. UN PROJET PRÉMATURÉ

2. UN PROJET DONT LE PEU D'ACCEPTABILITÉ, OU PLUTÔT LE REJET COLLECTIF, POURRAIT ÊTRE CLASSÉ COMME HISTORIQUE

2.1 L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE REJETÉE TOTALEMENT BAFOUÉE

2.2 UNE ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE NON CONSIDÉRÉE

2.3 L'ACCEPTABILITÉ D'ORDRE TECHNICO-ÉCONOMIQUE QUI NE TIENT PAS LA ROUTE

2.3.1 LA FIABILITÉ OU LA MENACE D'ENGORGER UN ENTONNOIR

2.3.2 UN AUTOFINANCEMENT SUR 50 ANS BASE SUR LA VALORISATION DE PERTES ÉVITÉES

QUI SE FONDE SUR L'INTERVENTION DE LA FÉE DES ÉTOILES

QUI SE TRADUIT EN UN SUPPLÉMENT DES GALLONS D'EAU À RISQUES

2.3.3 UN ANTI-VERGLAS SUPER ROBUSTE SANS GARANTIE

2.3.4 UN POSTE BOUT-DE-L'ÎLE EN MANQUE...DE CHAMOUCOUANE ?

2.3.5 UNE COMPENSATION SÉRIE D'ENFER D'ENTRETIEN ... INCONTURNABLE ?

2.3.6 DE L'ÉOLIEN À FAIRE SAUTER LES FUSIBLES À CHAMOUCOUANE

3 UN CIRQUE DE PRÉSENTATION POUR ÉVITER LA SEULE QUESTION QUI IMPORTE VRAIMENT

UNE LIGNE POUR QUI?

UNE LIGNE POUR QUOI?

4 CONCLUSION

4.1 DANS LE CAS D'UNE DÉCISION INCONTURNABLE

4.1.1 À COURT TERME

4.1.2 À LONG TERME

5. DEMANDES

ANNEXES

- 1) THIERRY VANDAL ET L'ENGORGEMENT DU RÉSEAU... « JAMAIS DE LA VIE À L'HYDRO »
- 2) L'HYDRO À LA RÉGIE, LA FIABILITÉ DE LA SOLUTION 1 N'EST PAS PLUS FIABLE QUE LA FIABILITÉ DE LA SOLUTION 2
- 3) BERNARD SAULNIER ING. UNE LIGNE DE 1.35 MILLIARDS POUR SAUVER LA MOITIÉ D'UN TWH C'EST UNE INSULTE À L'INTELLIGENCE
- 4) ÉTUDE D'IMPACT HYDRO-QUÉBEC, LA ROMAINE (2008)
- 5) TOUTES LES FAIBLESSES DES BITERNES 315KV PAR RAPPORT À UNE MONOTERNE 735KV

Messieurs les commissaires,

Sans plus de détours, d'emblée, dès le départ, nous vous soumettons que ce projet de ligne, souhaitée en Solution 1 par l'Hydro, d'abord, est prématuré, parce que de toute évidence « il y a pas le feu »; loin de là.

Cette préférence pour la Solution 1 est, de plus, en totale absence de considération pour le respect de l'environnement, dans chacune de ses 3 composantes, tel que spécifié et par les tribunaux supérieurs, et la loi sur le développement durable et la Directive ministérielle de novembre 2010 remise à l'Hydro; et en totale absence de considération pour les simples exigences de notre démocratie participative.

Nous vous soumettons que ce projet a été proposé avec des allures d'indifférence totale pour les intérêts manifestés par la population du territoire concerné, qu'il s'agisse plus particulièrement de sa composante sociale, et de sa composante environnementale.

L'option alternative, la Solution 2...la malaimée de l'Hydro, mais pourtant supportée par cette même Hydro, celle qui a été présentée à la Régie en 2010 et 2011, comme capable de faire le même travail sans un seul pylône additionnel, n'a même pas fait l'objet d'une seule mention publique pendant les 3 années de tournées de leur équipe volante, de 2010 à 2014, années dites de consultation, dans chacune des 4 régions administratives concernées.

1. Un projet prématuré :

1.1 L' Hydro peut mettre le réseau sur le pilote automatique jusqu'en novembre 2018, et davantage.

1.2 Notre Gouvernement, à l'heure actuelle, est toujours en mode d'attente des résultats de sa deuxième tournée de consultation préalable à sa définition de politique énergétique 2015-2025.

1.1 Avant même que de commencer à faire toute comparaison à quelque niveau, pour chacune des 3 composantes de l'environnement mentionnées plus haut, il faut bien réaliser qu'il n'y a pas le feu, à devoir choisir dès à présent une solution quelconque. Qu'il s'agisse aussi bien de la solution 1 que la solution 2.

Voyons d'abord ce qui va se passer sur le réseau de l'Hydro Québec, du premier janvier 2015 jusqu'à la fin 2018; soit pour les quatre années à venir.

Voyons d'abord ce qui va se passer sur le réseau de l'Hydro Québec, du premier janvier 2015 jusqu'à la fin 2018; soit pour les quatre années à venir, selon les déclarations mêmes de l'Hydro au BAPE.

Presque toute l'énergie que l'Hydro souhaiterait rattacher au réseau principal avec sa solution 1 sera déjà fonctionnelle, avant même que Hydro ait pu compléter sa ligne, souhaitée pour septembre ou octobre 2018. Incroyable, n'est-ce pas ?

Alors, une ligne, ça servirait à quoi, demanderez-vous ? Voyons cela de plus près.

Hydro, dans son chronogramme officiel, répète que Romaine 2 (645 MW) serait opérationnelle avant la fin de cette année-ci (2014).

- Avant la fin de 2015, tous les 2000 MW du 2e appel d'offres, en éolien (A/O2005), seront tous opérationnels, bien branchés ou raccordés sur le réseau.
- Romaine 1 (270 MW) sera opérationnelle pour la fin 2015.
- Romaine 3 (640 MW) sera opérationnelle fin 2017.

Et tout cela selon le chronogramme officiel de l'Hydro.

Voilà donc 93 % des 3550 MW, soit les 3310 MW provenant et des 3 premières Romaines (1310 MW) et des 2000 MW éolien, qui seront fonctionnels sans cette ligne pour laquelle HQ cherche à dépenser 1,35 G\$.

La Régie s'en étonnait, et posait la question:

- « Comment allez-vous donc procéder? »

C'est alors que l'Hydro a sorti du chapeau : « Les Grands Automatismes. » Autrement dit, un programme d'ordinateur fera le travail.

Devant le BAPE, ici, l'Hydro mentionne que ce truc des Automatismes a déjà été approuvé à travers un certain accord avec les deux Bureaux des Normes reconnus (NPCC et NERC), mais pour une durée limitée à 4 ans, parce qu'il y aurait un projet en vue pour la fin de 2018.

Toujours au BAPE, nous avons alors posé cette question à l'Hydro :

- « Après ce premier cycle de quatre ans, est-ce qu'il y aurait possibilité de renouveler l'entente pour un autre cycle ? »

Hydro répond: « oui. »

Et l'on poursuit pour un autre cycle, et après, et après... Toujours pas de problèmes.

Bien évidemment, dans le cadre de ces nouveaux 3550 MW concernés, soit le ceux du Complexe La Romaine (1550 MW) et ceux de l'éolien (2000 MW).

Bref, le feu n'est pas pris: l'Hydro pourrait mettre le réseau sur le pilote automatique pour bien des années encore.

1.2 Le gouvernement actuel a renoncé, comme chacun le sait, à utiliser la première boîte à suggestion que feu la Commission sur les Enjeux Énergétiques du Québec avait mis 15 mois à remplir. Le gouvernement actuel a remis sur les rails le processus de re-consultation populaire aux fins d'élaborer sa future politique énergétique.

Entre temps, le seul paramètre retenu et favorisé est celui de l'efficacité énergétique, tel que bien indiqué dans son dernier décret, tout récent, dit de Précaution, adressé à la Régie de l'Énergie du Québec. (Décret portant le numéro 841-2014).

En attendant que notre gouvernement précise la nouvelle politique énergétique pour les années 2015-2025, l'Hydro pourrait se mettre en mode attente, en terme de cadre légal auquel se référer pour justifier tout prochain investissement d'importance, d'autant plus qu'ils ont déjà mis au point leur boîte de transmission électronique.

Il serait donc sage ou prudent, minimalement, d'attendre que la consultation populaire se soit re-manifestée à l'égard de la nouvelle politique énergétique, avant de s'engager dans l'exercice visant à choisir entre la Solution 2 et la Solution 1 de l'Hydro.

Et qui sait, pendant ce laps de temps, l'Hydro aurait toujours la possibilité de nous étonner avec d'autres modifications à sortir de leur boîte à surprises. Peut-être que quelqu'un dans leur équipe de planification pourrait se remettre à jongler sur des scénarios de recyclage de leurs vieux corridors à biternes-315 kV obsolètes, qui, de leur propre aveu, perdent 5 fois plus de courant que le transport par 735 kV...le tout à impact négatifs nuls, en matière d'environnement... sans oublier que un corridor 315 kV, bi-terne, transporte 2.5 fois moins de courant que ce même corridor, équipé d'une 735 kV. (voir Annexe 5)

On a déjà vu de l'Optimal, à l'Hydro, qui a dû céder sa place pour de l'Optimal-Plus. Pourquoi n'y aurait-il place pour du SUPER-OPTIMAL-PLUS, dans le prochain discours de l'Hydro ?

Un tel laps de temps pourrait également leur permettre de ré-examiner

LA RENTABILITÉ DES SOUS À INVESTIR en termes de pertes évitées. Ne devrait-on pas emprunter la voie suggérée par l'Hydro elle-même, soit celle d'un rendement de 13 pour 1 en faveur des programmes d'efficacité énergétique, par rapport à la construction de leur nouvelle ligne de Solution 1, qui serait soi-disant, moins énergivore.

Le même milliard investi en l'efficacité énergétique rapporterait 13 fois plus.

Laissons-nous donc cet espace pour un vrai débat public sur l'éco-efficience, pendant qu'il n'y a pas le feu. La grille des options à considérer dans les prochaines années aurait de bonnes chances de s'élargir à plus de 2 colonnes à condition que l'Hydro ne puisse piper les dés.

Pourquoi devoir préciser dès à présent, dans le menu détail, le tracé d'une nouvelle ligne à construire,

Pourquoi mettre dans le béton tout de suite 1500 ou 2000 pylônes, après leur avoir saccagé 2373 hectares de forêt, nous dit-on; après avoir également diminué notre patrimoine agricole (pour le seul poste Judith-Jasmin, 42 hectares dans la plaine agricole du Saint-Laurent); après avoir malmené les paysages sur 427 kilomètres, et bouleversé tous les citoyens à proximité des emprises.

En bref: Puisqu'il n'y a pas le feu, nous vous soumettons, messieurs les commissaires, que ce projet de ligne semble pour le moins prématuré. D'autant plus que l'Hydro avoue ignorer l'année où serait produite toute cette énergie nouvelle à transporter, soit de 15 à 20 TWh par année; et ignorer également à quel

acheteur sérieux, qui pourrait payer le vrai prix, serait-elle destinée; son lieu de livraison, etc, etc.

2. Le non-respect de notre droit à la qualité de la vie

Non seulement ce projet de Solution 1 de l'Hydro peut être déclaré prématuré par le BAPE, mais il y a pire encore. Ce projet, tel que présenté dans le texte de son étude d'impact, est en contravention totale du souci minimal que l'Hydro devrait manifester pour le respect de l'Environnement, tel que le concept est défini par la législation, avec ses 3 composantes essentielles: sociale, environnementale et économique.

Cette obligation est répétée à gogo et dans la Loi du Développement Durable et dans la Directive ministérielle adressée à l'Hydro en novembre 2010, suite au dépôt de son Avis de projet.

Comment l'Hydro traite-t-elle ce devoir de respecter minimalement cette double composante d'acceptabilité : sociale et environnementale.

2.1 Acceptabilité sociale :

L'Hydro, dans son Étude d'Impact, s'est comportée comme si elle pouvait ignorer complètement une telle obligation, un peu comme si elle gardait comme seul mandat, seule visée, celle d'installer de nouveaux fils, dans les airs, sur de nouveaux bonhommes de métal, c'est à dire de construire une ligne nouvelle envers et contre tous, envers et contre tout.

Dès le niveau du choix de la Solution ou de l'Option, Hydro a comme pipé les dés en limitant d'abord à 2 seules les Solutions, son choix d'options pour descendre La Romaine à Montréal.

Pourtant entichée, comme on le verra plus tard, par un souci important « d'éviter des pertes », Hydro qui, régulièrement, a vanté la beauté du concept visant à remplacer des sections de corridors à 315 kV par des 735 kV, sur la seule base de vouloir préserver de tout impact visuel et social négatif (de Saint-Paul de Joliette au Bout-de-l'Île), n'a pas daigné inscrire comme 3e option, le recyclage des 3 corridors 315 kV en 735kV à partir de Bersimis jusqu'à Québec et même jusqu'à Montréal ?

Davantage même, Hydro aurait pu même inscrire dans la liste des options, cette solution d'enfouissement de lignes en mode sous-fluvial, telle que envisagée par

HQ elle-même en 2011 (R-3757-2011), et telle que prévue pour les Américains, et sous le lac Champlain. L'Hydro donne l'impression de vouloir, envers et contre tout, une ligne nouvelle, à l'ancienne mode, à sortir à travers la forêt inhabitée du nord, puis à travers des territoires même bâtis, jusqu'à la Boucle Métropolitaine.

2.1.1 Même dans le cadre de ce choix d'options, H-Q a royalement affiché son mépris complet pour une quelconque acceptabilité, qu'elle soit d'ordre social ou d'ordre environnemental entre leurs 2 solutions présentées.

Hydro, d'abord, admet n'avoir pas consenti un seul paragraphe de leur étude d'impact en matière d'appréciation sociale pour la Solution 2; et elle admet, toujours dans la même étude d'Impact, ne pas avoir investi quoi que ce soit en termes de recherche sur les impacts possibles de nature environnementale, entendu dans le sens biophysique du terme.

Au vu de quoi, le président de la commission du BAPE a cru bon de leur demander, discrètement, s'ils ne pourraient pas corriger la situation avec un paragraphe ou deux que Hydro auraient pu ajouter à leur texte d'étude d'impact ?

Qu'a répondu Hydro, à ce moment, au Président de la Commission ?

À peu près ceci: Pas même une demi ligne de plus Un peu comme s'ils avaient répondu: Si ce n'était pas important jusqu'à ce soir, pourquoi irions-nous changer notre position ?

2.1.2 Au niveau de la consultation publique qui s'est déroulée de 2010 à 2014, on n'a jamais mentionné qu'il y avait 2 Solutions possibles sur la table, sur lesquelles le public aurait pu être invité à s'exprimer.

À quoi bon ouvrir la consultation à ce niveau, semblent-ils sous-entendre ? Notre supérieur de choix a déjà été fait. Pourquoi embêter tout le monde avec la Solution 2 ?

Pourquoi ne pas continuer à parler des deux côtés de la bouche ? Avec nos 2 discours.

Un discours pour la Régie de l'Énergie, où leurs équipes de planification furent tellement éloquents à vendre en 2 étapes la Solution 2, qu'à chaque coup, l'un en 2010, l'autre en 2011, ils réussissaient à se faire autoriser 400 millions chaque fois, pour un total de 800 millions, aux fins de brancher les 3550 MW concernés, sur le réseau principal optimalement fiable.

Et un autre 2e discours, pour les élus d'abord des 4 régions administratives concernées, puis ensuite pour les 4 groupes de propriétaires concernés...à l'effet de proclamer que, pour les 3550 MW d'énergie nouvelle, issue du Complexe La Romaine et du 2^e Appel d'offres éolien de 2005, obligation leur était faite de construire 425 kilomètres de nouvelle ligne.

Quand la Commission a pressé HQ de s'expliquer sur un tel silence, Hydro a répondu que, en effet, puisque la Solution 2 n'était pas finalement leur choix, ils n'avaient pas cru bon la soumettre aux populations concernées comme option. Évidemment, ces messieurs peuvent se permettre de juger par avance de ce que pourrait être le bénéfice suprême des citoyens concernés, des capacités d'analyse du peuple pendant que eux se permettent d'aller jusqu'à se moquer des directives ministérielles.

Qu'il s'agisse là d'une attitude contraire à la Loi sur le Développement Durable...ne semble pas les tracasser, ou inquiéter outre mesure.

Cette décision de ne pas mentionner l'option 2 au public de Lanaudière leur a coûté une révolte populaire massive, qui s'est exprimée fermement à travers toutes les résolutions de tous les corps électifs concernés, des corps intermédiaires également: la FUPAL (Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de Lanaudière), les syndicats locaux d'agriculteurs, le CREL,... et à travers une pétition ralliant les simples citoyens, par milliers.

Voilà donc le souci accordé à l'importance dû à l'acceptabilité sociale par Hydro Québec dans le présent dossier... dès lors à l'importance de respecter la Directive Ministérielle et la Loi sur le Développement Durable.

En résumé, non seulement Hydro n'a même pas abordé la question dans leur Étude d'Impact; mais encore, Hydro ne semble pas s'être souciee du refus massif manifesté par toute la population contre leur projet de ligne nouvelle.

Difficile de ne pas leur donner la note E pour Échec, sur cette première ligne d'évaluation de leur Étude d'Impact.

2.2 L'acceptabilité environnementale

L'exercice de l'Hydro, à ce chapitre, au niveau de la justification de sa préférence contre l'option 2, ne démontre rien de bien correct non plus. Avant d'aller plus loin, il faudrait bien réaliser que l'acceptabilité environnementale concerne d'avantage que la protection des milieux humides pour nos petites grenouilles; ça inclut également le facteur humain en termes de respect de nos érablières, de nos cours d'eau, de notre industrie touristique et de notre agriculture.

Pas un seul mot là-dessus pour la Solution 2, et ce en totale contravention de la Directive ministérielle, encore une fois.

Plus directement, on est en droit de se poser la question suivante :

Quel est le réel souci que peut bien avoir le promoteur Hydro-Québec pour respecter le droit des Québécois à un environnement économique et social de qualité, si son choix ne considère absolument pas la possibilité d'impacts en la matière.

Non seulement le promoteur se réserve la possibilité de piper les dés, dans le cas qui nous occupe, en limitant le nombre d'options aux 2 qu'il préfère, puis en éliminant par exemple des options de type 3 ou 4, qui pourraient ressembler à:

-des scénarios de recyclage de corridors actuellement occupés par des 315 kV en fin de vie utile (certains ont de 60 à 80 ans)...avec cet avantage d'être à impact environnemental voisin de zéro;

-ou tout scénario préconisant des lignes de transport sous-fluviales, ou souterraines, là où les conditions d'enfouissement le permettent,

mais encore, l'Hydro ne tient même pas compte des possibles avantages environnementaux de sa propre Solution 2 ?

L'argument des coûts prohibitifs pour d'autres solutions possibles fait bien ressortir l'absence de considération pour les impacts négatifs en matière de protection de l'Environnement. Pour l'Hydro, tous les inconvénients, à ce chapitre pourraient se liquider en puisant dans une espèce de garde-robe remplie de boîtes de chocolat...à 1 pourcent.

Sur le poids des impacts négatifs au niveau de la non-acceptabilité sociale, et environnementale, le président de la Commission leur a posé cette question, fort judicieuse, à notre avis:

- « Avez-vous déjà travaillé à mettre des chiffres, des coûts, pour de tels impacts négatifs sur l'environnement, humain comme physique, soit au chapitre de la non-acceptabilité sociale ou environnementale ? » i.e. sur des coûts négatifs liés aux pertes de valeur des terrains, des paysages balafrés, dommages aux sources d'approvisionnements alimentaires, par exemple, et cela pour les siècles à venir ?

Hydro répond que non. Nous n'avons jamais fait cet exercice. D'ailleurs pourquoi se casser la tête avec un tel souci : nous avons des garde-robes tout pleines de « boîtes de chocolat », pour toutes les municipalités où nous pourrions causer de

tels dégâts, aussi bien d'ordre social que d'ordre environnemental, « ...notre politique du 1 % » avaient-ils pour toute réponse.

Quand il fût question d'un 4e scénario, écarté par H-Q, même si celui-ci avait été déjà considéré comme option valide en 2011, à savoir un scénario de ligne sous-fluviale. La réponse fut très rapide: «ça coûterait beaucoup trop cher! »

Trop cher comparé à quoi? Si le total des coûts environnementaux, et sociaux, sur l'échelle des siècles à venir, pour des lignes hideuses et contre-productives, se chiffrait à autre chose qu'un paquet de « boîtes de chocolats » distribuées une seule fois, pour des dommages causés à l'environnement et pour nos enfants et les autres qui viendraient après ?

Si d'aventure on ajoutait, on diminuait de 1 milliard le coût des dommages environnementaux, évités sur une échelle de 1 à 2 siècles, les comparaisons deviendraient plus équitables entre leur Solution 1 et les autres.

Voilà pour la considération de l'Hydro pour les exigences imposées par la loi sur le Développement Durable, en matière d'obligation à respecter la composante environnementale de ses projets de ligne.

Le « compte » après ces 2 premières périodes de comparaisons, serait donc de 2 à 0 contre l'Hydro, ou 2 à zéro en faveur des citoyens. 1 à 0 contre eux, au chapitre des impacts sociaux non examinés, ou non pris en considération dans la comparaison proposée entre la Solution 1 à Solution 2 :

À ce niveau de l'examen comparé des impacts négatifs, la Solution 2 écrase facilement la Solution 1, parce que la Solution 2 est à impacts sociaux absolument nuls. Pour les impacts d'ordre environnemental, comparaison faite entre la Solution 1 et la Solution 2, encore une fois, la Solution 2 écrase à nouveau la Solution 1, parce que cette dernière comporte de multiples inconvénients tous énumérés dans l'étude d'impact de l'Hydro déposée en 2014.

À la fin de cette deuxième, période le score total serait donc de 2 à 0 en faveur de la Solution 2...ou contre la Solution préconisée par le promoteur-Hydro.

2.3 Une acceptabilité d'ordre technico-économique qui peine à tenir la route

Voici maintenant arrivée la troisième et dernière période de comparaisons possibles: celle des avantages technico-économiques.

Hydro a travaillé fort afin de pouvoir renverser la vapeur avec ce dernier exercice... et y mériter une note de passage, au moins pour cette troisième et dernière question d'examen.

Tout autant il était triste de constater comment l'Hydro a négligé de respecter ses obligations au chapitre de ses devoirs à respecter l'acceptabilité sociale et environnementale, tout autant il est amusant de constater les artifices auxquels elle a eu recours pour tenter de justifier l'acceptabilité technico-économique de son projet de ligne à 1.35 Milliards.

Hydro, en effet, pour ce faire, devrait compter avec des contributions spectaculaires, soit celles de la Fée des étoiles; ou soit sur le chloroforme de la Sirène bien moulée, de la mythologie grecque, au timbre de voix sirupeux; celle qui arrivait à briser toutes les flottes maritimes de l'époque sur les flancs de Charibde et Scylla. Autrement dit, Hydro devra tenter, encore une fois, de faire appel aux professions de foi d'usage en la matière, en invoquant ses attributs de voyance.

Regardons de plus près ce que raconte l'Hydro sur cette 3e et dernière plateforme de comparaisons, celle dite de l'ordre technico-économique, et essayons de voir quelle note ils pourraient bien mériter.

Examinons chacun des avantages présumés de leur Solution 1.

2.3.1 La fiabilité et un entonnoir à ne pas engorger entre Chamouchouane et Saguenay

L'Hydro ouvre son plaidoyer au BAPE de cette façon:

La fiabilité du réseau, disent-ils, voilà notre élément-déclencheur.

Sans doute comptaient-ils sur le fait que les Commissaires du BAPE ignoraient que l'Hydro avait essayé cet air de violon à la Régie; puis qu'ils avaient été obligés de rebrousser chemin sur cette avenue, pour devoir admettre à la fin que la fiabilité de leur Solution 1 préférée n'était pas plus fiable que la fiabilité de leur Solution 2 mal-aimée. Coïncé dans les câbles, Hydro avait fini, à la Régie, par admettre que la fiabilité entre la Solution 1 et la 2, c'est du pareil au même. La Solution 2 n'est pas moins fiable que la Solution ligne selon l'expert d'Hydro, membre de leur panel à la Régie.¹

¹ Annexe no 1

Pourtant, l'Hydro faisait toujours de la fiabilité du réseau «l'élément déclencheur» de sa preuve au BAPE.

Si l'Hydro avait essayé d'insister sur cette avenue avec les commissaires du BAPE, au moment de l'entonnoir à risque d'engorgement, ça nous aurait fait plaisir de renvoyer le panel de l'Hydro aux déclarations de leur Président-Directeur-Général, Monsieur Thierry Vandal, qui déclarait en pleine commission parlementaire de 2009, à peu près ceci:

« Les entonnoirs, les engorgements, c'est pour les Américains ces troubles-là. Nous autres à l'Hydro, c'est notre force, on ne connaît pas ça; quand on bâtit nos lignes, on sait éviter ça; on nous reconnaît même, disait-il textuellement, comme étant les champions du monde en transport d'Énergie, dans une longue tirade de 20 lignes qui poursuit dans le même style.»²

Et Vlan! Pour cette affaire de fiabilité, et d'entonnoir qui irait s'engorger entre Chamouchouane et Saguenay, et qui, disaient-ils, allait faire risquer aux Québécois de devoir prendre leurs douches à l'eau froide en hiver.

C'était donc là une mauvaise coche pour la solution 2, disaient-ils sur leur cassette.

Sur le bulletin de notes, à la fin de cet exercice, que pourrions-nous écrire ? Un (E) : Excellent, pour le Bluff ; mais Exécrable pour le fond.

La Solution 2 n'est pas moins fiable que la Solution ligne selon l'expert d'Hydro, membre du panel de l'Hydro à la Régie.

2.3.2 L'autofinancement

Oui mais, il y a l'autofinancement. Faudrait pas l'oublier cette justification-là!

La Solution 1, elle va se payer tout seul, à la hauteur de 774 millions de dollars dans 50 ans. Et même dans un laps de 7 à 8 ans, déjà on commencerait à rentrer dans notre argent, disent-ils!

La CEEQ elle-même était tombée dans ce piège-là, dans son rapport final.³

² Annexe no 2

³ CEEQ, Recommandation no 46.2; page 189, article 16.10.2,

<http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf>

D'où viendraient donc ces chiffres de 774 millions en pertes évitées? Basés sur quoi?

A) « Et bien, notre société-sœur, dans le silo d'à côté, H-Q Distribution, nous garantit qu'en 2024 les surplus s'évanouiraient dès le matin du Jour de l'An...même si on les aura trainés depuis plus de 10 ans; HQD nous assure que les Rois Mages dans leurs sacs à myrrhe, ou la Fée des Étoiles qui sait, vont permettre, de plus, que les tarifs vont grimper de 250 %, du soir au matin, dans la nuit du Jour de l'An 2023-2024 ».

Puis là attention! Faudrait pas abuser de la Fée, à partir de ce Jour de l'An de 2024, une fois les tarifs majorés de 250%, on va limiter nos prévisions d'augmentation à un taux d'inflation normal, soit 2% par année; faudrait quand même pas abuser ! »

Voilà pour le premier coup de baguette magique qui contribuerait à faire atteindre la marque du 774 millions.

B) Toujours dans cet autre silo d'à côté, en l'espace d'une fin de semaine, H-Q Distribution réduit l'écart de transit entre les 2 solutions de 117 à 100 MW; et en profite pour ajuster le total des pertes évitées qui sont descendues de 873 à 774 millions, dans la même fin de semaine. Dommage que la Régie ait mis un terme à ses audiences la semaine suivante: on aurait pu avoir droit à beaucoup d'autres centaines de millions en moins !

« Oui mais, là voyez-vous, la Régie vient de porter à notre connaissance la semaine passée, que nos chiffres étaient fondés sur une mauvaise base. On s'est dépêchés, en fin de semaine, à préparer un nouveau tableau de chiffres; c'est comme ça qu'aujourd'hui, sur des bases plus réelles, plus actuelles, on vient à réduire l'écart mentionné de 117 MW à 100 MW ; puis on en a profité pour abaisser notre valeur des pertes évitées de 873.7 MM\$ à 774 MM\$. » (Voir les notes-sténo de La Régie.)

Le lendemain, un spécialiste de la statistique qui a travaillé 30 ans pour l'Hydro, en contestation des chiffres du Transporteur, devant la Régie, fait sortir du sac, de son côté, que même le 100 MW d'écart réajusté ne pouvait tenir la route, parce que l'échantillonnage sur lequel l'Hydro a travaillé est un échantillonnage tordu: l'Hydro, en effet, prend la seule heure la plus densément exploitée, en période de pointe l'hiver, et multiplie son chiffre par 8760, soit le nombre total d'heures dans une année, comme si le 20 juillet, le réseau pouvait être aussi sollicité qu'en pleine pointe en janvier. Monsieur Pierre-Paul Raymond, l'expert en cause, suggère plutôt que l'écart devrait alors être diminué de 100 à 60 MW.

C) Enfin, prenons pour acquis qu'on pourrait abaisser la valeur des pertes évitées à X millions \$ plutôt que 774 millions \$ sur les 50 ans à venir.

50 ans à venir, même les prophètes de l'Ancien Testament, avec leurs meilleures lunettes d'approche, ne se risquaient pas si loin en avant.

D) Et puis, on se doit de bien réaliser que toute cette valeur en millions ne serait que des gallons d'eau à dormir dans le fond des réservoirs de l'Hydro; ce ne sont pas là des millions en espèces sonnantes et trébuchantes.

Comment H-Q pourrait-elle faire la démonstration que cette eau, avant d'être turbinée, ne prendrait tout simplement pas le chemin des évacuateurs pour aller satisfaire d'autant les petits poissons en aval des barrages ?

Vous direz: "L'Hydro a plus d'un tour dans son sac; elle pourrait conclure une entente avec la Sirène bien moulée d'autrefois, pour attendre ces petits poissons à en aval des réservoirs...pour les passer à la caisse, et ainsi récupérer la valeur de telles sommes en eau non-turbiné évacuées en aval de ses réservoirs ?

On sait jamais; avec du monde aux attributs de voyance si spéciaux, copain-copain avec la Fée des Étoiles...pourquoi pas?

Mais comment démêler les gallons des pertes évitées d'avec les gallons des rivières en amont des barrages, qui y descendent avec la pluie du Bon Dieu ? Et comment les démêler d'avec les gallons d'eau accumulés au gré des surplus récurrents, non turbinés, années après année?

Et enfin, comment les démêler d'avec les gallons épargnés par l'activité des 4000 MW d'éolien, soit presque trois fois la puissance de la Romaine ?

Aux fins de chiffrer convenablement, et de distinguer les valeurs d'eau rendues disponibles par la Solution 1 pour du turbinage, il faudrait, en ce jour fixé pour l'appréciation des pertes évitées, faire l'inventaire en eau disponible dans tous les barrages; évaluer ensuite les gallonages entrant par la voie des rivières du Bon Dieu; distinguer des gallonages d'origine éolienne, de surplus, pour comparer enfin avec les gallonages relâchés par les évacuateurs, afin d'être en mesure d'évaluer ce qui reste de gallons disponibles épargnés par des pertes évitées, le tout en comparaison des pourcentages dont on doit se débarrasser par les évacuateurs.

Et pour compliquer les calculs, si besoin en était, les scientifiques nous disent aujourd'hui que, avec le réchauffement climatique, les pluies deviennent de plus en

plus généreuses en amont des réservoirs du Nord et que les Québécois vont dépenser de moins en moins en frais de chauffage... électrique⁴

Quel spaghetti à démêler avant de fixer une valeur quelconque à de telles pertes évitées !

Au final, comment est-ce possible de fixer ce chiffre de 774 millions \$ pour les 50 ans à venir ?

De toute façon, si l'Hydro était réellement habitée par ce souci des pertes évitées, au lieu d'investir 1.35 Milliards pour leur Solution 1, il y a longtemps, pour rester honnêtes, qu'ils auraient commencé à remplacer leurs obsolètes de 315 kV, à petits filages de broches, qui perdent abondamment ce courant qu'il a coûté des dizaines de milliards à produire, dans la zone Bersimis-Manic-Outardes....par des 735 kV

Ces 315 kV giclent littéralement le courant de tout côté, depuis leur poste Bersimis jusqu'à Québec, puis Montréal, selon les dires-mêmes de l'Hydro, et ce depuis 80 ans, pour certaines d'entre elles. Et 60 ans pour les autres.⁵

2.3.3 Protection anti-verglas super-robuste, dépassant la moyenne de leur mise à niveau post-1998, entre Chamouchouane et la Boucle Métropolitaine.

Comment justifier un tel avantage de surprotection, sur ce seul bout de ligne 735 kV, sans pouvoir garantir que ce super-verglas appréhendé une fois par 150 ans, va se confiner à un périmètre bien précis, c'est-à-dire qu'il s'agirait d'un verglas qui n'oserait pas déborder par le nord la ligne perpendiculaire au-dessus du poste Chamouchouane ?

À qui vont-ils présenter des appels d'offres, cette fois, pour bloquer les nuages là-haut ?

Super-sécuriser 400 kms sur 30,000 ...ce serait exactement comme investir une petite fortune dans un anneau super-robuste pour réunir 2 bouts de chaîne de qualité moyenne.

La question leur a été posée pour les 3 lignes entrant par le Nord à Chamouchouane; la réponse était claire: on a rien fait de spécial pour elles.

⁴ (Le Devoir 15-16 novembre dernier; page A-2)

⁵ Pièces DA44, annexe no 5

Rions un peu, et imaginons la situation si leurs « chamanes » n'avaient pas le temps requis pour monter dans le ciel, au-dessus du poste Chamouchouane, aux fins de supplier ce verglas de bien daigner se poser en aval du poste!

2.3.4 Le poste Bout-de-l'Île serait le seul en manque d'une source d'alimentation principale distincte dans la boucle métropolitaine

Même si ce poste Bout-de-l'Île est sur le point d'être super-alimenté par les 2 lignes à 735 kV qu'on travaille présentement à y brancher, l'une à partir de Boucherville, et l'autre à partir de Duvernay, sans cette ligne d'alimentation principale distincte, le Bout-de-l'Île aurait présenté une apparence inacceptable pour un poste de la Boucle Métropolitaine.

«Et pour le poste Chateauguay ?», avons-nous posé la question.

«Pour lui, On n'aurait qu'à faire revenir le courant déjà rendu aux USA !!! » ont-ils répondu sans rire.

Mais voici le summum du bizarre dans leur justification Chamouchouane/ Bout-de-l'Île :

Hydro nous raconte qu'ils voulaient bâtir cette ligne de 427 Kilomètres de long à partir du poste Chamouchouane pour être en mesure de procurer pour le poste Bout-de-l'ÎLE cette alimentation principale distincte.

Avec leurs derniers Flip-Flop de juillet dernier à la Régie, voici le portrait actuel:

A) C'est maintenant le poste Jacques-Cartier, à Ste-Christine de Portneuf, qui, dans leurs derniers plans, servirait désormais, pour constituer cette ligne d'alimentation principale distincte pour le Poste Bout-de-l'Île;

B) Réalisant alors que la ligne à sortir de Chamouchouane allait finir, à l'autre bout, quelque part dans l'atmosphère, l'Hydro a conclu ceci:

« Pas de problème, on va juste dépenser 300 millions de plus, pour la faire atterrir à Terrebonne, entre les deux postes de la Boucle Métropolitaine de Chénier et de Duvernay. »

Là, à Terrebonne, on va bétonner sur 42 hectares, et ainsi massacrer de la superficie-jardin pour le marché de Montréal.

Au diable la lutte aux changements climatiques ! On a déjà l'habitude de polluer avec nos avions-cargo qui transportent des carottes à partir du Mexique; ou avec nos camions-remorques qui vont chercher à coup de diésel notre laitue en Californie, ou en Ontario.

« Nous, après nos fils et nos pylônes, le monde peut bien s'arrêter de tourner. De toute façon, nos garde-robes sont pleines de « boîtes de chocolat » à 1 % pour consoler les écolos. »

Au début, Chamouchouane devait faire un vol direct pour Bout-de-l'Île parce que ce poste allait manquer d'alimentation distincte.

Deux trois flip-flop plus tard, c'est Jacques-Cartier qui joue ce rôle; et la ligne Chamouchouane au lieu de finir quelque part dans l'atmosphère, on va la faire atterrir à Terrebonne pour 300 millions de plus. C'est comme ça qu'est né le poste Judith-Jasmin avec ses 42 hectares de superficie agricole, à la mi-juillet 2014, en plein milieu du processus d'examen à la Régie, à grossir le petit poste, qu'ils avaient d'abord planifié de construire.

Où donc est passée la justification de faire construire une ligne 735 kV pour aller alimenter, par mode de vol direct, le poste Bout-de-l'Île ?

Une autre pirouette !

2.3.5 La compensation série: la 2ième pirouette au détour

La compensation série, ce serait l'enfer quand arrive la période d'entretien des lignes, l'été...nous raconte l'Hydro. Il fait chaud, les lignes transportent moins en été, les limites thermiques, et patati et patata... nos techniciens ne savent plus où donner de la tête.

Puis la Régie leur pose la question suivante:

« Mais si c'est un enfer d'entretien, iriez-vous alors jusqu'à bannir la compensation série, si jamais vous sortiez gagnant avec la Solution 1 ?

« Ben sûr que Non, monsieur le Régisseur: enfer ou pas, nous aurions quand même recours à cette compensation série, plus tard. »

Est-il possible de trouver un discours plus tordu !

À la fin, la Régie elle-même nous a recommandé à tous de ne plus perdre de temps avec cette question.

2.3.6 Les 2000 MW d'éolien qui allaient venir faire sauter des fusibles dans le poste Chamouchouane : 3^e pirouette

Même si la ressource était située en Gaspésie, ou en Montérégie! C'était bien dans leur discours initial.

Comment justifier une telle complication à Chamouchouane ?

Puis, après ne s'être rendu compte que leur seule explication en 4 mots : « Notre réseau est intégré » ne faisait plus le poids, l'Hydro a fini par réaliser qu'il valait mieux modifier la disquette, et retirer une telle explication plutôt creuse. Pour finalement avouer que, avec des fractions de seconde en temps de réponse, dès qu'une éolienne se met à produire, des vannes se referment en conséquence dans leurs centrales hydro-électriques... pour éviter de faire sauter des fusibles inutilement.

3. Un cirque de présentation d'avantages présumés pour éviter de répondre à la seule question qui importe vraiment

Si on ne réfléchissait pas plus loin qu'à examiner ces pseudo-bénéfices invoqués par l'Hydro, cette dernière aurait réussi, avec un tel cirque, son objectif de détourner l'attention des intervenants de la seule vraie question sensée que n'importe quel citoyen ordinaire, dans son fauteuil, se pose toujours :

« Une ligne nouvelle, mais pour quoi ? Pour qui ? »

Pour du futur, répond l'Hydro, pour le long terme !

« C'est quand votre futur? C'est quoi votre long terme? » a demandé la Régie dans sa première Demande de Renseignements (DDR)⁶

« Quelle question osée !!! ».

« Vous voulez un chiffre? Vous n'en aurez pas! Cette ligne est inévitable de toute façon! Ne le saviez-vous pas encore ?»⁷

Plus tard, dans la 2^e DDR⁸, l'Hydro sera plus nuancée en réponse à des questions du même ordre. H-Q, en effet, commencera à modifier son discours.

⁶ (RÉFÉRENCE :DDR NO 1 PAGE 11 DE 22 R4.1 [HTTP://PUBLICSDE.REGIE-ENERGIE.QC.CA/PROJETS/261/DOCPRJ/R-3887-2014-B-0025-DDR-REPDDR-2014_08_15.PDF](http://PUBLICSDE.REGIE-ENERGIE.QC.CA/PROJETS/261/DOCPRJ/R-3887-2014-B-0025-DDR-REPDDR-2014_08_15.PDF))

⁷ (RÉFÉRENCE :DDR NO 1 PAGE 11 DE 22 R4.1 [HTTP://PUBLICSDE.REGIEENERGIE.QC.CA/PROJETS/261/DOCPRJ/R-3887-2014-B-0025-DDR-REPDDR-2014_08_15.PDF](http://PUBLICSDE.REGIEENERGIE.QC.CA/PROJETS/261/DOCPRJ/R-3887-2014-B-0025-DDR-REPDDR-2014_08_15.PDF))

Ce n'est plus la ligne, ou cette ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, qui serait incontournable; mais il s'agira plutôt d'une ligne, ou d'une solution de ligne.

La problématique fondamentale reste toujours la même: celle de l'appel à des professions de foi répétées, foi en une Hydro qui continue de mettre ses attributs de voyance au premier plan pour nous amener à conclure, au bout de ses prévisions dogmatiques :

« Faites-nous donc confiance, nous autres, on connaît ça! »

Pour le bénéfice de la petite histoire des attributs de voyance de l'Hydro-Québec, en matière d'accomplissements réalisés par son département de cartomanciennes de planification, regardons la fiche de leurs 3 dernières séances, soit au moment de leurs 3 dernières présences au bâton.

1

La Romaine : Début 2008. À la question posée par la BAPE d'alors :

« Que se passerait-il si vous deviez renoncer complètement au projet du complexe La Romaine ? »

Hydro répond qu'étant donné la hausse importante du prix du gaz naturel qui était en train de monter en flèche, cela aurait été très malheureux de rater une occasion d'affaires extraordinaire pour le Québec.

Et l'Hydro, en preuve, y détaillait des pro-forma où les prix de vente à l'exportation étaient à la hauteur de 10 à 11 sous le KWh.⁹

Des milliards de revenus étaient à l'horizon pour le trésor public; et que les 7.5 G \$ d'investissements pour La Romaine, transport inclus, pouvaient être très rentables, même à un coût de production précisé alors à 9.2 sous le kWh.

Résultat brut : le département de leurs voyantes, 4 ans plus tard, n'arrivaient pas à pointer laquelle des aveugles d'entre elles avait oublié son manuel de mode d'emploi pour ses boules de cristal : les prix à l'exportation, en 2012, avaient baissé de 10 à 4 sous, à cause de l'apparition du gaz de schiste américain qui inonde toujours le marché.

En raccourci : 1^{ère} présence au bâton : **1^{er} retrait sur prises.**

⁸ RÉFÉRENCE :DDR NO 2, R2.4 PAGE 7 DE 15; PUIS, PLUS LOIN, LE TRANSPORTEUR ANALYSAIT UNE SOLUTION "LIGNE "R 4.2 PAGE 13 DE 15)

⁹ Annexe 4

Le contrat de 20 ans signé avec TCE pour la centrale au gaz de Bécancour.

En 2004, HQ avec l'appui d'un autre groupe de cartomanciennes, présumons-nous, signe un contrat de 20 ans pour la construction d'une centrale au gaz. Après 16 mois d'opération, en 2008, Hydro doit la fermer pour cause de surplus.

Résultat brut : En 2014, plus de 1 milliard de dollars de pénalités accumulées pour le pauvre contribuable Québécois. Pendant ce temps, encore aujourd'hui, notre Conseil du Trésor et le Ministre des Finances s'arrachent les ongles dans les fonds de tiroirs pour ne pas trop couper dans les services essentiels. Imaginez les victimes actuelles pour ces 160 Millions de déboires: cette année, ce serait l'équivalent de toutes les frustrations générées par les coupures en garderies envisagées dernièrement.

Et ça continue, à 160 millions chaque année.

En raccourci : 2^{ième} présence au bâton pour leur département de voyantes rattachées au département de planification à l'Hydro: 2^e retrait sur prises puis on continuera de payer 160 millions combien d'années encore d'ici 2026?

Les haruspices de l'Hydro doivent travailler à changer de trottoir quand ils aperçoivent leurs patrons au bout de la rue.

L'Hydro a tellement honte de cette gaffe que, dans leur dernier papier de présentation à la Régie, le 3 novembre dernier, tel que relevé par Monsieur Tremblay du Ministère de l'Énergie, au BAPE, l'Hydro, pour la première fois a effacé le portrait de la centrale au gaz de Bécancour de son tableau des surplus anticipés aux seules fins de diminuer le volume de surplus prévus.

Faut le faire !

Gentilly 2 : « Doit-on miser sur le cheval #1 ou le cheval #2 ? »

« Restera-t-elle ouverte ou restera pas ouverte? »

On est en 2012; on fait appel alors, probablement à un autre groupe de planificateurs-prévisionnistes, à l'Hydro; mais, comble de malchance, encore une fois, leurs meilleures parmi leurs tireuses de cartes, ont mal interprété la direction de leurs pendules; elles auraient pointé le mauvais des deux chevaux.

Résultat brut : Près de 1G\$ de quincaillerie nucléaire à tenter de refiler à travers des ventes de feu, dont l'Hydro travaillera probablement longtemps à cacher les recettes au Vérificateur-Général.

En raccourci : 3^e présence au bâton : 3^e « strike out » pour leurs planificateurs; auxquels ils nous recommandent, encore une fois, sans aucune gêne, sans broncher, d'accorder toute notre confiance en leurs d'attributs spécialisés pour de la vision à long terme...jusqu'à 50 ans en avant.

Leurs groupes de prophètes « RIDES AGAIN »

Même si, depuis 2004, ils donnent plutôt l'apparence d'avoir perdu le manuel d'instruction, le mode d'emploi, qui va avec leurs boules de cristal, sans complexe aucun, aujourd'hui encore, l'Hydro nous propose de leur répéter des professions de foi en leur capacité de prévoir ce qui va se produire sur l'échiquier de la consommation, ou de la demande en électricité pour les 10 à 20 prochaines années. Comme si, après tous ces milliards en pures pertes accumulées, en mauvaises gageures, les Québécois avaient encore le goût de se remettre à jouer à la roulette russe avec un autre 1,35 G\$, à leur confier entre les mains pour une ligne à construire très précisément entre Chamouchouane et la Boucle Métropolitaine...en cas que,... au cas où !

Sans pouvoir dire d'où sortirait la prochaine énergie nouvelle; sans avoir de client ferme à l'horizon, prêt à payer les vrais coûts pour cette nouvelle énergie.

Après toutes ces analyses, toutes en contorsions d'hypothèses, quel est le résultat brut sur ce 3e palier à la fin de cette 3e période ?

L'unique vraie question qui se pose aujourd'hui, plus sérieusement, à la fin de cette 3e et dernière plateforme de comparaisons d'ordre technico-économique reste toujours sans réponse, et c'est celle-ci :

Pourquoi mettre dans le béton 1.35 milliards de pylônes, dès à présent, sur la base d'un simple appel à la confiance sollicité pas l'Hydro, en dépit de toutes leurs mauvaises expériences qui ne justifient autre choses que de la méfiance à l'endroit de leurs attributs de voyance?

Pourquoi construire une ligne bien localisée dans l'espace, dès aujourd'hui, alors qu'il y a pas le feu, quand on ignore toujours d'où viendraient les 12 à 15 TWH nouveaux à y transporter; quand on ignore également s'il y a des clients sérieux, capables de signer des contrats commerciaux rentables, fermes et à longs termes, négociés entre un producteur et un acheteur bien situé géographiquement, de sorte

que l'on ne bâtit pas des lignes à 735 kV pour la mauvaise direction ? New Hampshire ou New York ? ...

Et le tout pour transporter normalement de 15 à 18 TWh par année.

4. Conclusion

4.1 Dans le cas d'une décision immédiate incontournable, à produire par le BAPE

4.1.1 Pour du court terme

Comme l'acceptabilité ni sociale, ni environnementale n'est au rendez-vous, la Solution 2 devrait être privilégiée; la Solution 1 devrait être rejetée.

D'autant plus que la Solution 2 est techniquement aussi fiable. Cela laisserait tout le temps voulu pour voir venir, le cas échéant, les nouveaux clients, capables de payer les vrais prix; de voir venir les nouveaux volumes d'électricité en cause.

La solution 2 garde des vertus de souplesse; alors que la Solution 1 mettrait trop de choses précises dans le béton, immédiatement.

4.1.2 Pour du plus long terme

Il faudrait que Hydro Québec élargisse dès à présent sa palette d'options entre lesquelles choisir. Que Hydro Québec soumette à la participation publique, à la consultation appropriée, ses critères de choix; de sorte que le public ne reste pas sous l'impression que les dés sont pipés d'avance.

Nous verrions d'un bon œil, sachant désormais toute l'importance, dans la grille d'analyse de l'Hydro, des pertes à éviter, ...que le recyclage des 3 corridors obsolètes pour 315 kV biternes, désormais reconnus comme laissant perdre 5 fois plus de courant que les lignes 735 kV, à impacts négatifs sociaux et environnementaux voisins de zéro, et qui transportent 2 fois et demie moins de courant,...fassent partie de la palette des choix soumis à la consultation publique.

Autrement dit, que l'Hydro commence à se préparer à une Décision visant à lui faire refaire ses devoirs.

Selon les déclarations faites au BAPE, la Solution 2, en ce sens, leur ouvrirait une fenêtre de disponibilité éventuelle de 7 à 10 ans, plutôt 10 ans, a-t-on tenu à préciser, pour présenter cette nouvelle Étude d'Impact.

Au début de cette troisième et dernière période de comparaisons entre la solution 1 et la solution 2, le score était 2 à 0 contre l'Hydro.

Malheureusement pour l'Hydro, sa seule performance, en 3^{ième} période a-t-elle réussi à nous faire oublier un peu « Bug's Bunny », et nous faire constater toute l'habileté qui est la leur en matière de pirouettes.

Pour le Ministère du développement durable, de l'environnement, et de la lutte au changement climatique, il a été démontré que l'Hydro a affiché une attitude d'indifférence totale pour les considérants d'ordre social et environnemental; leur seule marque d'intérêt pour ces 2 questions se résumait, pour la génération actuelle et les générations futures, à pouvoir distribuer leur garde-robe remplie de leurs «boîtes de chocolat » ...à 1 %, d'une municipalité à l'autre, en descendant.

À la fin de la 3^e et dernière plateforme de réflexion-comparaison entre les deux Solutions, la démonstration des avantages pour leur Solution 1, la solution à milliers de pylônes parsemés dans un massacre de forêts bûchées sur 400 plus de kilomètres,...cette démonstration reste à faire.

La vraie question à régler et pour l'Hydro et pour la population du Québec reste toujours la suivante:

Comme personne n'a plus le goût de jouer à la roulette russe, à part l'Hydro elle-même peut-être, avec l'argent des autres, notre argent... n'est-il pas le temps de cesser, de mettre fin à leurs appels à la confiance aveugle en leurs attributs de voyance, qui inviteraient jusqu'à nous engager au point d'accepter dès aujourd'hui l'emplacement précis de chacun de leurs 1500 ou 2000 pylônes, sur 427 kms de long, entre Chamouchouane et la Boucle Métropolitaine?

Tant et aussi longtemps que l'Hydro n'aura pas un seul mot d'information, ou de confirmation ni sur la source ni sur la destination de cette énergie nouvelle, avec des conditions de vente fermes couvrant au minimum les coûts de production...

«Laissez-nous donc tranquilles!»

5. Nos demandes pour le conseil des ministres

Nous vous soumettons, avec respect, Messieurs les Commissaires, que le projet actuel portant le numéro 6212-09-066 au registre du BAPE, tel que déposé devant vous en février 2014, et devant nous le mois dernier:

1- Soit déclaré prématuré, et tout simplement mal justifié : Le feu n'est pas pris; gardons-nous toutes les options ouvertes pour le moment venu, où l'Hydro sera réellement en face d'un besoin précis, et confirmé; un tel besoin de nature à réduire à 0, minimalement, les surplus, y inclus les 550 MW de la Centrale au gas de Bécancour, qu'on a préféré ignorer dans les derniers chiffres de surplus déposés au début de novembre dernier; Et un besoin de l'ordre des 10 à 15 TWH qu'une 735 kV transporte normalement. On n'a rien à gagner à mettre la charrue devant les bœufs, ou à vouloir traverser des ponts avant d'arriver à la rivière, en mettant ainsi dans le béton les 1500 ou 2000 pylônes concernés, après devoir balafre 427 kilomètres de forêts additionnelles, et révolté tout ce monde au travers de Lanaudière;

2- Soit remplacé, ce moment venu, par un projet appuyé d'une étude d'impact qui respecte les contraintes de l'éventuelle Directive du Ministre, aux chapitres concernant les choix des options ou des Solutions, pour être en mesure de les comparer et pour être en mesure d'apprécier leurs critères de comparaison, de telle sorte que la Commission du BAPE concernée ait, au minimum, l'impression qu'on a considéré les deux premiers volets reconnus essentiels par la Loi sur le Développement Durable, à savoir l'acceptabilité sociale et environnementale.

3- Soit éventuellement remplacé par un projet de transport qui, minimalement, évite l'impression que l'Hydro aurait pipé les dés en refusant d'aligner toute option de transport avec des lignes non visibles comme Solution 3, et en refusant toute option de recyclage de lignes à 315 kV en fin de vie utile pour des 735 kV comme Solution 4; si tant était que la nouvelle équipe de planification de l'Hydro allait persister toujours avec son souci de pertes évitées, et innovait pour marquer des points au chapitre de l'attention indispensable à témoigner pour l'acceptabilité sociale et environnementale.

Nous vous redisons Bravo, à vous, Messieurs les Commissaires, pour avoir sonné une cloche dans les silos de l'Hydro, aux fins d'indiquer le droit chemin à ces messieurs, en termes d'obligation à commencer à "monétiser" leurs impacts négatifs sur l'environnement liés à leurs travaux d'aménagement de lignes dans le futur.

Veillez bien transmettre nos sentiments de réjouissance à votre Ministre pour avoir si bien précisé à TransCanada Pipelines toute l'importance que les Québécois accordent de nos jours à l'acceptabilité sociale.

En terminant, nous nous plaignons à reprendre l'analyse de notre expert-conseil M. Bernard Saulnier, ing. :

« Il est permis de dire que les hypothèses fallacieuses de la méthodologie retenue par HQ minent la crédibilité même de la démonstration technico-économique qu'a tentée HQ. La valeur commerciale des pertes de transport évitées ne saurait constituer une base économique raisonnable pour établir la pertinence d'un investissement dans une ligne 735 kV.

L'idée même qu'on puisse justifier un investissement dans une infrastructure de cette envergure par la valeur commerciale des pertes évitées sur l'ensemble du réseau est une imposture argumentaire inadmissible de la part d'HQ. Une telle infrastructure de transport ne pouvant se justifier que par son usage en vue de transits massifs d'énergie de point à point. La méthodologie d'analyse économique retenue par HQ n'est rien de moins qu'une insulte à l'intelligence des abonnés. La preuve de cela réside dans le fait que le programme global d'efficacité énergétique d'HQ examiné sous cet aspect¹⁰ a largement démontré que les investissements qui y ont été consentis sont 13 fois plus performant en terme de réduction des pertes de transport que le projet de ligne Solution 1 du transporteur; ce qui suggère très clairement un potentiel de réduction de pertes d'une efficacité financière redoutable si tant est que le Transporteur se préoccupe d'optimiser l'exploitation de ses actifs de transport actuels, notamment durant les périodes de pointe.

Le Transporteur pourra répéter ad nauseam que son calcul de la valeur des pertes évitées respecte les prescriptions du coût évité en énergie du Distributeur émanant de la décision D-2014-037 de la Régie (qui le fixe à environ 0,04\$2013/kWh en 2023 et le fait passer à 0,09\$2014/kWh en 2024), l'idée qu'une analyse économique basée sur une telle base méthodologique puisse conduire à autoriser un investissement de cette envergure est indéfendable au strict plan de l'efficacité financière d'un investissement aussi colossal dans une infrastructure commerciale de cette importance commerciale.

À sa face même, l'analyse économique déposée par le Transporteur n'est pas pertinente. On notera au passage que la tendance indiquée par la plus récente mise à jour des prévisions du Distributeur vis-à-vis de l'électricité patrimoniale non-livrée à l'horizon 2023 (voir DA20 - Hydro-Québec Distribution - État

¹⁰ (DA33.1 - HYDRO-QUÉBEC. Plan global en efficacité énergétique – Budget 2015, 1er août 2014, 43 pages)

d'avancement du Plan d'approvisionnements 2014-2023, 3 novembre 2014, 49 pages; document déposé au cours de la Phase 1 du BAPE par le promoteur) suggère manifestement que le coût évité en énergie du Distributeur à partir de 2024 ne saurait dépasser la valeur du prix moyen annuel des exportations d'électricité sur les marchés voisins (soit environ 0,04\$/kWh en 2013) étant donné que le marché intérieur du Québec se trouvera dans l'incapacité physique, et ce vraisemblablement pour une dizaine d'années encore, d'absorber ces pertes évitées faute de demande locale à satisfaire. Par ailleurs, les 'surplus' actuellement prévus par le Distributeur au chapitre du bilan de ses approvisionnements en énergie pour le marché intérieur excluent le volume contractuel prévu du contrat de TCE (4,3 TWh/ an d'énergie, en base jusqu'en 2023), dont le label même est disparu de l'État d'avancement du Plan 2014-2023 du Distributeur déposé à la Régie le 3 novembre 2014, en suivi du dossier R-3864-2013.

Les «surplus» actuellement prévus par le Distributeur au chapitre du bilan de ses approvisionnements en énergie pour le marché intérieur excluent le volume contractuel prévu du contrat de TCE (4,3 TWh/ an d'énergie, en base jusqu'en 2023) dont le label même est disparu de l'État d'avancement du Plan 2014-2023 du Distributeur déposé à la Régie le 1er novembre 2014

« Cette « stratégie argumentaire » de la vente des « pertes évitées » ne doit pas permettre d'éviter la discussion première concernant l'usage principal d'une infrastructure dont HQ ne saurait prétendre la justifier autrement que par les transactions commerciales rentables auxquelles elle donnerait lieu entre un producteur et un acheteur, seuls arguments sensibles qui pourraient la justifier objectivement auprès d'investisseurs financiers. »

André Dallaire,
Rang Belle-Montagne
Saint-Jean-de-Matha.

Annexe 1

Dans l'après-midi du 06 octobre 2009 pendant la Commission parlementaire sur le Plan Stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec, le PDG d'Hydro-Québec s'est expliqué à propos de l'engorgement du réseau de Transport d'Hydro-QUÉbec. Ce qu'il a affirmé contredit la théorie de l'entonnoir engorgé sur laquelle repose la justification de TransÉnergie pour construire une ligne 735 kV entre Chamouchouane et Bout-de-l'île en 2014, un projet qui se trouve aujourd'hui devant la Régie et devant le BAPE; Entre 2009 et 2014, la seule chose significative qui ait vraiment changé dans les ventes d'HQP, c'est la croissance du volume des exportations, une orientation qui était planifiée avant 2006 comme les transcriptions de la Commission Parlementaire sur le plan stratégique d'HQ 2006-2010 en témoignent.

En commission parlementaire, 06 octobre 2009, HQ répond aux questions des élus sur son Plan stratégique 2009-2013 (présumé du "1er août 2009")

(http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan_strategique/pdf/plan-strategique-2009-2013.pdf)

Source :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-39-1/journal-debats/CAPERN-091007.html>

M. Vandal (Thierry): Tout à fait, tout à fait. Où on innove, puis on aura l'occasion d'en parler également demain matin, mais où on innove ici, c'est que, vous savez, il y a une situation qui s'est développée aux États-Unis puis qui heureusement ne s'est pas développée au Québec. Au Québec, on a été capables d'assurer la continuité dans le développement de notre grand réseau de transport. Le réseau de transport au Québec, il est très sophistiqué, il n'est pas engorgé. Vous savez, on a été capables de faire les investissements. Ça n'a pas toujours été facile, mais on a été capables de faire les investissements au fil des ans, de telle sorte qu'on a un réseau qui est très, très fonctionnel.

Aux États-Unis, ils se retrouvent dans une situation où malheureusement les investissements en transport n'ont pas suivi, de sorte qu'il y a des endroits où ils voudraient de l'énergie renouvelable, mais ils n'ont pas le transport pour l'acheminer, il y a des endroits où il y a des écarts de prix très, très substantiels parce qu'il y a des zones d'engorgement. Qu'est-ce que vous voulez? Ils n'ont pas été capables de développer leur réseau de transport parce que la question, ça a toujours été: Qui est-ce qui va ramasser la facture pour ça? Et là c'est... Bien, ceux qui sont avantagés veulent que ça... voudraient bien que ça se fasse; ceux qui seraient désavantagés ne le voudraient pas. Il y a toutes sortes de positions, de telle sorte que les investissements en transport n'ont pas suivi. C'est une des choses que l'administration américaine veut vraiment changer. On parlait du Dr Chu, là, plus tôt aujourd'hui; vraiment, ils veulent changer ça.

Nous autres, on est arrivés, on a dit: Regardez bien comment on va faire ça. Vous allez nous donner des droits de transport sur plusieurs, plusieurs années sur une ligne qui va... qu'on va

construire jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, pas à la frontière; nous autres, on veut se rendre jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, là, à distance pour voir les tours de Boston. Et on va contracter ça sur une période longue et on va ramasser les coûts de la ligne. On va le faire, nous autres, là, on va se rendre jusque dans le marché. Et on ne demande rien, on ne demande pas... On va le payer, on va contracter, Hydro-Québec Production, à travers sa filiale américaine, va contracter ça et va vendre dans le cœur du marché de la Nouvelle-Angleterre. Ça fait qu'on n'est pas en train d'essayer de dire: On va faire une ligne, puis là on va envoyer la facture aux usagers. Oubliez ça. On va vendre au prix de marché, et les prix de marché comprennent le coût du transport.

Alors, ça a été jugé comme une approche extrêmement intéressante, et là il y a toutes sortes de modèles, il y a toutes sortes d'intérêts, aux États-Unis, pour se mettre sur la même voie. Hydro-Québec, avec ses partenaires américains... On n'est pas seuls là-dedans, on a des partenaires américains qui sont les grands distributeurs d'électricité en Nouvelle-Angleterre: National Grid, Engrid... voyons, Enstar puis Northeast Utilities, qui sont les deux plus grands distributeurs. Avec nos partenaires, on a expliqué le projet, on l'a fait valoir, et on nous a dit, du côté de la FERC: «This makes a lot of sense», et: «Let's get it done.» Alors, dans ce sens-là, on va le faire, et là vous allez voir ce même modèle là être utilisé, moi, je suis convaincu, à plusieurs autres endroits aux États-Unis pour finalement être capable de lever cette barrière qui est la barrière qui empêche les énergies renouvelables de rejoindre les marchés, la dimension qu'une énergie renouvelable, ça prend du transport.

C'est très rare qu'une énergie renouvelable peut être située à un point de consommation, une zone de consommation. Vous savez, les éoliennes ou quoi que ce soit d'autre, là, c'est assez rare que ça peut être situé à l'endroit où on consomme. En grande quantité, j'entends, là. Souvent, ça exige du transport.

Aux États-Unis, bien c'est l'éolien du Midwest pour rejoindre les marchés, c'est l'éolien des côtes pour rejoindre les marchés, c'est des grandes centrales solaires, thermiques, dans des espaces qui sont des espaces, là, type désert pour rejoindre des zones de consommation comme Las Vegas et autres. C'est ça, les énergies renouvelables aux États-Unis, mais c'est également l'hydroélectricité, et ça, ça prend du transport, ça prend la capacité de faire le transport. On l'a, cette expertise-là, au Québec. Il n'y a personne qui fait mieux le transport d'électricité dans le monde qu'Hydro-Québec. Ça, je vous prie de me croire. Et on se dit quoi? On est prêts, nous autres, à faire un autre pas vers le cœur de la Nouvelle-Angleterre avec des partenaires.

Annexe 2

R-3887-2014

PANEL HQT

21 octobre 2014

Contre-interrogatoire

- 172 -

Me Steve Cadrin

robustesse d'une solution, si je mets une solution ligne en place, elle est robuste, et la solution de contenu fonctionnel reste inchangée, quelles que soient les modifications sur le réseau -et on l'a démontré en deux mille neuf (2009) avec une étude, puis en deux mille treize (2013) avec une mise à jour de l'étude - la solution, le contenu fonctionnel est le même, je tire une ligne qui part de Chamouchouane et qui se rend à la boucle métropolitaine.

En revanche, ce qu'on vous dit, c'est que, avec une solution 2, plateformes de compensation série, l'étude qui avait été faite en deux mille neuf (2009) avait défini un contenu fonctionnel de neuf plateformes, l'étude de deux mille treize (2013) définit également neuf plateformes mais ce qu'il y a dans les plateformes risque d'être légèrement différent. Si on devait réellement instancier ça et passer à travers un avant-projet final, il y a fort à parier que ça changerait encore.

Q. [44] Mais ça, je comprends, vous ne l'avez pas fait, cet exercice d'avant-projet, bien sûr?

R. Tout à fait.

Q. [45] Page 30 maintenant, on mentionne les avantages de la ligne de transport 735, le premier élément qui est mentionné:

Une solution optimale et structurante qui permet d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau.

Peut-être juste une question pour bien se comprendre, parce qu'on a parlé beaucoup de fiabilité du réseau, là, mais est-ce que ce n'est pas le cas aussi que la solution numéro 2, elle va assurer le maintien de la fiabilité du réseau, ou est-ce que le réseau ne sera pas fiable avec la solution numéro 2?

R.C'est une question très intéressante et fondamentale. Quand on se présente à la Régie de l'énergie avec un dossier de preuve qui contient des solutions, ces solutions répondent de manière équivalente, avec des services équivalents aux problèmes. Le problème que nous souhaitons résoudre, c'est l'effet d'entonnoir, donc nous avons proposé deux solutions qui permettaient de l'adresser.

Dans les faits, on a une solution compensation série qui, comme je le disais ce matin, permet de diminuer l'effet entonnoir au même titre, offre un service équivalent (..), [Nous Soulignons]

Annexe 3

Bernard Saulnier ing. Une ligne de 1.35 Milliards pour sauver la moitié d'un TWh c'est une insulte à l'intelligence

L'idée même qu'on puisse justifier un investissement dans une infrastructure de cette envergure par la valeur commerciale des pertes évitées sur l'ensemble du réseau est une supercherie argumentaire inadmissible de la part d'HQ. Une telle infrastructure de transport ne pouvant se justifier que par son usage en vue de transit massif d'énergie de point à point, la méthodologie d'analyse économique retenue par HQ n'est rien de moins qu'une insulte à l'intelligence des abonnés. La preuve de cela réside dans le fait que le programme global d'efficacité énergétique d'HQ examiné sous cet aspect a largement démontré que les investissements qui y ont été consentis sont 20 fois plus performant en terme de réduction des pertes de transport que le projet de ligne Solution 1 du transporteur ce qui suggère très clairement un potentiel de réduction de pertes d'une efficacité financière redoutable si tant est que le Transporteur se préoccupe d'optimiser l'exploitation de ses actifs de transport actuels, notamment durant les périodes de pointe.

Le Transporteur pourra répéter ad nauseam que son calcul de la valeur des pertes évitées respecte les prescriptions du coût évité en énergie du Distributeur figurant dans la décision D-2014-037 de la Régie (qui le fixe à environ 0,04\$2013/kWh en 2023 et le fait passer à 0,09\$2014/kWh en 2024¹¹, l'idée qu'une analyse économique basée sur une telle base méthodologique puisse conduire à autoriser un investissement de cette envergure est indéfendable au strict plan de l'efficacité financière d'un investissement aussi colossal dans une infrastructure commerciale de cette importance commerciale.

À sa face même, l'analyse économique déposée par le Transporteur n'est pas pertinente. On notera au passage que la tendance indiquée par la plus récente mise à jour des prévisions du Distributeur vis-à-vis de l'électricité patrimoniale non-livrée à l'horizon 2023 (voir l'État d'avancement du Plan d'approvisionnements 2014-2023 d'HQD du 1er novembre 2014), il est manifeste que le coût évité en énergie du Distributeur à partir de 2024 ne saurait dépasser la valeur du prix moyen annuel des exportations d'électricité sur les marchés voisins (qui était d'environ 0,04\$/kWh en 2013) étant donné que le marché intérieur se trouvera dans l'incapacité physique, et ce vraisemblablement pour une dizaine d'années encore, d'absorber ces pertes évitées faute de demande à satisfaire. Les 'surplus' actuellement prévus par le Distributeur au chapitre du bilan de ses approvisionnements en énergie pour le marché intérieur excluent le volume

¹¹ voir http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/222/DocPrj/R-3854-2013-A-0074-Dec-Dec-2014_03_06.pdf, mars 2014, Alinéa 129, p. 40 de 222)

contractuel prévu du contrat de TCE (4,3 TWh/ an d'énergie, en base jusqu'en 2023) dont le label même est disparu de l'État d'avancement du Plan 2014-2023 du Distributeur déposé à la Régie le 1er novembre 2014¹²

Cette 'stratégie argumentaire' de la vente des 'pertes évitées' ne doit pas permettre d'éviter la discussion première concernant l'usage principal d'une infrastructure dont HQ ne saurait prétendre la justifier autrement que par les transactions commerciales rentables auxquelles elle donnerait lieu entre un producteur et un acheteur, seuls arguments sensibles qui pourraient la justifier objectivement auprès d'investisseurs financiers. HQ rétorquera que la méthodologie des pertes évitées est reconnue par la Régie, mais il est évident que la Régie ne saurait avoir autorisé cette méthodologie que dans un contexte de croissance de la demande intérieure (i.e. avec pleine consommation de l'ensemble du bloc patrimonial de 165 TWh que le Producteur doit réserver pour les besoins du Distributeur, pertes de transport incluses ce qui donne 178,9 TWh par an, bon an mal an) de sorte que les surplus (lire les non-livraisons patrimoniales) qui s'alignent pour encore 15-20 ans devant invalider clairement toutes les prétentions d'une telle méthodologie à constituer une justification crédible pour un investissement dans une infrastructure commerciale de cette envergure l'idée même qu'on puisse justifier la construction coûteuse d'une infrastructure de cette envergure par la valeur commerciale des pertes évitées sur l'ensemble du réseau est une supercherie argumentaire inadmissible de la part d'HQ; la réalité c'est que cette ligne ne se justifier que par les ambitions d'exportations de nouvelle production hydroélectrique qu'HQP ne peut plus construire qu'à un prix tel qu'il est impossible de rentabiliser l'investissement qui y est consenti ne serait-ce que sur son strict coût de production ; or comme il faut lui adjoindre des coûts de transport pour l'acheminer à un acheteur lointain (volatile et intermittent de surcroît) qui ne saurait se trouver sur le marché intérieur du QC en raison des non-livraisons patrimoniales qui s'alignent à vue de nez jusqu'en 2030 au moins, le plan d'investissements d'HQ dans de nouveaux projets de nouvelle production hydraulique-nouvelle ligne de transport ne respecte pas les critères de la minimale prudence commerciale. Une telle infrastructure de transport ne peut se justifier que par son usage en vue de transit massif d'énergie de point à point, la méthodologie d'analyse économique retenue par HQ n'a pas fait. loin s'en faut, cette démonstration, la seule qui justifierait l'investissement en l'occurrence. Cette façon absurde de tenter de justifier le coût d'une ligne de cette importance commerciale par la valeur (sous des hypothèses éminemment jovialistes) des pertes évitées sur le réseau intégré est une insulte à l'intelligence des abonnés. La preuve de cela, il faut sans doute la répéter encore et encore, réside dans le fait que le programme global d'efficacité énergétique d'HQ sur ce plan a largement

¹² (voir http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviR-3864-2013_PlanAppro2014-2023/HQD_EtatAvancement_03nov2014.pdf, Tableaux 4.1 et 4.2, p 16 et 17 de 49).

démontré que les investissements consentis sont 20 fois plus performant en terme de réduction des pertes de transport que le projet de ligne Solution 1 du transporteur...

La confiance que le public québécois a placée jusqu'ici dans l'administration responsable et prudente de la Société d'état exige un examen détaillé de la mécanique du fonctionnement et des cadres décisionnels qui engagent le meilleur des ressources financières et opérationnelles de la Société d'état.

Bernard Saulnier ing
bernard.saulnier@gmail.com

Annexe 4

Extrait de: Complexe de la Romaine, Étude d'impact sur l'environnement

Volume 1

Vue d'ensemble et description des aménagements

Source :

http://www.hydroquebec.com/romaine/pdf/ei_volume01.pdf

Page 56 de 314 :

Tableau 2-10 : Prix du marché de l'énergie en pointe

	Prix du marché de l'énergie en pointe ^a						
	2008 ^b	2009 ^b	2010 ^b	2011 ^b	2012 ^b	2015 ^c	2020 ^c
Mass Hub (\$US/MWh)	85,45	89,08	87,85	86,10	84,35	92,00	106,32
NY Zone A (\$US/MWh)	73,10	76,38	75,29	73,58	72,00	78,53	90,76
IESO d (\$CAN/MWh)	66,45	69,43	68,44	66,88	65,45	71,39	82,50

a. Moyenne des cours acheteurs et vendeurs (bid-ask).

b. 2008 à 2012 : prix du marché des produits « calendar » (25 octobre 2007).

c. 2015 et 2020 : indexation annuelle d'environ 3,0 % à partir de 2013 provenant d'une interpolation linéaire entre le prix 2012 de NYMEX et la prévision 2020 de PIRA.

d. IESO : Independent Electricity System Operator (Ontario). Prix du CAL 2010 en date du 23 octobre 2007 ajusté selon la variation du CAL 2010 de la zone A entre les 23 et 25 octobre. Indexation annuelle selon l'évolution des prix de la zone A.

Sources : APB, CANAX, GFI, ICE, PREBON et TFS.

Tableau 2-11 : Prix du marché de l'énergie hors pointe

	Prix du marché de l'énergie hors pointe ^a						
	2008 ^b	2009 ^b	2010 ^b	2011 ^b	2012 ^b	2015 ^e	2020 ^c
Mass Hub (\$US/MWh)	65,20	67,48	66,85	65,13	63,50	69,26	80,04
NY Zone A (\$US/MWh)	48,63	50,93	50,15	49,80	49,05	53,50	61,83
IESO d (\$CAN/MWh)	44,38	46,48	45,77	45,45	44,76	48,82	56,43

a. Moyenne des cours acheteurs et vendeurs (bid-ask).

b. 2008 à 2012 : prix du marché des produits « calendar » (25 octobre 2007).

c. 2015 et 2020 : indexation annuelle d'environ 3,0 % à partir de 2013 provenant d'une interpolation linéaire entre le prix 2012 de NYMEX et la prévision 2020 de PIRA.

d. IESO : Independent Electricity System Operator (Ontario). Prix du CAL 2010 en date du 23 octobre 2007 ajusté selon la variation du CAL 2010 de la zone A entre les 23 et 25 octobre. Indexation annuelle selon l'évolution des prix de la zone A.

Sources : APB, CANAX, GFI, ICE, PREBON et TFS.

Afin d'obtenir des prévisions de prix d'électricité sur les horizons 2012 et 2020, les prix à terme de 2012 sont indexés selon un taux d'environ 3 %. Il s'agit de l'indexation prévue des prix du gaz naturel sur le marché de référence aux États-Unis (Henry Hub), selon les plus récentes prévisions de la firme PIRA (31 août 2007), et des prix de NYMEX en date du 25 octobre 2007. [Nous Soulignons]

Après 2020, Hydro-Québec Production pose l'hypothèse que l'indexation des prix de l'électricité se maintiendra à 3 % dans les marchés externes en raison notamment d'une rareté accrue du gaz naturel. La demande soutenue pour l'électricité contribuera également à la hausse des prix à long terme. [Nous Soulignons]

Pour ce qui est des prix de l'énergie sur le marché de gros au Québec pour les nouveaux besoins au-delà de 2017, ils devraient correspondre aux prix à l'importation de la zone A de New York en pointe. Cette convergence à long terme des prix à la marge des zones limitrophes des marchés voisins est caractéristique des marchés interconnectés comme le Québec et le nord de l'État de New York.

Page 58 de 314

En ce qui concerne l'Ontario, les nouveaux approvisionnements liés à la mise en service de la centrale de l'Eastmain-1-A, de la dérivation Rupert et de la centrale de la Sarcelle, à l'horizon 2009-2011, desserviront ce marché via la nouvelle interconnexion en construction en Outaouais.

Entre 2020 et 2036, Hydro-Québec Production pose l'hypothèse que l'énergie du complexe de la Romaine sera progressivement vendue au distributeur selon un accroissement de 0,5 TWh par année, pour atteindre 8 TWh en 2036. À partir de 2036, la totalité de l'énergie venant du complexe serait vendue sur le marché du Québec.

Revenus en puissance

Les prix utilisés pour établir les revenus en puissance sont indiqués au tableau 2-12. Les revenus de puissance sont générés pendant toute l'année. Hydro-Québec Production considère que la puissance disponible du complexe de la Romaine sera vendue dans les marchés de la Nouvelle-Angleterre et du Québec, selon les besoins et au même prix, à partir de 2015.

Revenus totaux

Les revenus totaux générés par les quatre centrales de la Romaine, soit une production de 8 TWh par année et de 1 550 MW, sont estimés à 872 M\$ pour la seule année 2021. De cette somme, 745 M\$ proviennent de la vente d'énergie et 127 M\$, des ventes de puissance.

2.4.2 Coût total du projet

2.4.2.1 Investissement

Le tableau 2-13 présente le coût de construction du complexe de la Romaine ; ce coût comprend les dépenses liées à l'avant-projet, à la phase d'autorisation et au suivi environnemental durant les travaux, mais exclut le coût lié aux équipements de transport de l'électricité. Le coût total de construction prévu est d'environ 6,5 milliards de dollars. La répartition des investissements a été faite à partir du programme de réalisation du

projet (voir la figure 1-2), qui prévoit que les travaux commenceront dès l'obtention des autorisations gouvernementales, attendues au milieu de 2009. [Nous Soulignons]

Page 60 de 314

2.4.3 Rendement financier du projet

Hydro-Québec Production assumera la totalité des risques liés au projet du complexe de la Romaine, y compris le risque de prix des marchés tant au Québec que hors Québec. Le projet mettra à la disposition d'Hydro-Québec Production plus de 8,0 TWh par année et 1 550 MW de puissance additionnelle, qui lui permettront d'être encore plus active sur les marchés de l'énergie et de la puissance et d'ainsi rentabiliser cet important investissement. Hydro-Québec Production a évalué la rentabilité du projet selon les principales hypothèses suivantes :

• durée de l'analyse :	50 ans après la mise en service complète du complexe
• ratio dette/équité :	60/40
• terme de l'emprunt à long terme :	50 ans
• taux d'intérêt durant la période de construction :	5,7 %
• taux d'intérêt sur la dette à long terme :	5,85 %
• frais de garantie liés à la dette à long terme :	0,5 %
• taux de change \$US- \$CAN :	0,9
• indexation du prix de l'électricité hors Québec :	3,0 %

Hydro-Québec Production prévoit un taux de change moyen \$US- \$CAN de 0,9 sur la durée de l'analyse économique du projet. Cette hypothèse est de nature prudente puisque le taux de change historique moyen (30 dernières années) est de 0,81. À titre de comparaison, dans un document préparé par Energy and Environmental Analysis pour le projet Rabaska (Energy and Environmental Analysis, 2005), le promoteur propose un taux de change \$US- \$CAN de 0,76 pour l'établissement des prix projetés du gaz naturel à long terme.

En fonction du seuil fixé par l'entreprise à 12 % pour le rendement sur l'avoir propre, le prix de revient du complexe de la Romaine est de 9,2 ¢/kWh en dollars canadiens de 2015. Avec les revenus prévus selon le scénario de référence, le projet réalise un rendement sur l'avoir propre de 13,3 %, un rendement acceptable pour Hydro-Québec Production. [Nous Soulignons]

Il est à noter que l'analyse financière n'intègre pas les avantages financiers pouvant provenir de l'obtention de crédits ou de droits d'émission éventuels associés à la réduction des gaz à effet de serre que procure une centrale hydroélectrique.

Taxe sur les services publics

En plus des redevances hydrauliques, Hydro-Québec verse annuellement la taxe sur les services publics. Le montant cumulé de la taxe sur les services publics généré par le projet et versé au gouvernement du Québec à la fin de 2030 atteindra environ 476,2 M\$. [Nous Soulignons]

2.4 Solutions de rechange au projet

2.5.1 Filière éolienne

L'éolien n'est pas une solution de rechange à la production du complexe de la Romaine, car ce type d'approvisionnement énergétique comporte certaines limitations. Les avantages de l'éolien résident dans son caractère renouvelable et l'absence d'émissions atmosphériques à la source. Les principaux inconvénients et contraintes liés à cette source d'énergie sont les suivants : [Nous Soulignons]

- La faible contribution de l'éolien au bilan de puissance, compte tenu de la nature intermittente et aléatoire de la production éolienne. Cette faible contribution nécessite des moyens de production hydroélectriques additionnels sur le réseau, capables de fournir de la puissance et de l'énergie de manière programmée et assurée.
- L'impact d'une forte capacité éolienne installée au Québec et des variations importantes de la production éolienne d'heure en heure sur la quantité de réserve tournante sur l'ensemble du réseau de transport d'électricité. La réserve tournante est requise pour assurer la fiabilité et la stabilité du réseau. Les services requis pour assurer l'intégration de la production éolienne au réseau sont fonction du taux de pénétration de l'éolien : ces contraintes sont plus importantes au fur et à mesure que le taux de pénétration de l'éolien augmente.
- Les impacts sur le paysage et les enjeux liés à l'utilisation du territoire dans le cas de grands parcs éoliens. Il est à noter que le comité provincial (COMEX) chargé d'examiner le projet de l'Eastmain-1-A–Rupert a conclu, dans son rapport déposé à l'administrateur provincial du chapitre 22 de la CBJNQ en 2006, que « l'énergie éolienne représente un complément intéressant au système hydroélectrique de base du Québec, mais qu'elle ne saurait remplacer les projets hydroélectriques viables [1] ». [Nous Soulignons]

[1]Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert, Rapport du comité provincial d'examen à l'administrateur du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Québec, 31 oct. 2006, p. 204

Page 65 de 314

On peut aussi mentionner que la Commission fédérale d'examen chargée d'examiner ce même projet conclut également que « l'énergie éolienne représente un complément intéressant au système hydroélectrique de base du Québec, mais que le remplacement des projets hydroélectriques viables par ce moyen de production n'est pas justifiable dans les conditions actuelles[1] ».

2.5.2 Filière thermique et énergie fossile (gaz naturel ou charbon)

La filière thermique n'est pas une solution de rechange pour Hydro-Québec Production puisque l'entreprise base son développement sur les énergies renouvelables. Les désavantages de la filière thermique sont les suivants : [Nous Soulignons]

- les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'oxydes d'azote (NOx), dans le contexte notamment du protocole de Kyoto en faveur de la réduction des GES ;
- le coût du combustible (gaz ou charbon), qui peut être fort variable en fonction des conditions de l'offre et de la demande ;
- la nature non renouvelable du combustible et de l'énergie produite ;
- la hausse marquée des coûts de construction pour cette filière.

2.5.3 Filière nucléaire

Hydro-Québec Production ne croit pas que le nucléaire soit une option envisageable pour l'ajout de capacité de production d'électricité au Québec dans un avenir prévisible. La division entend, par ailleurs, réaliser la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, en 2011 et en 2012, si les études technoéconomiques le justifient. Cette réfection permettra de prolonger de 25 ans l'exploitation de la centrale. Une décision à cet égard est prévue en 2008. [Nous Soulignons]

2.5.4 Autres filières de production

Des sources d'énergie comme la géothermie et l'énergie solaire ne sont pas des solutions de rechange au projet du complexe de la Romaine. Ces filières sont tributaires de développements technologiques à venir. Elles ne sont pas techniquement ou économiquement concurrentielles par rapport à un projet comme celui du complexe de la Romaine. [Nous Soulignons]

[1] *Évaluation environnementale du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert, Rapport de la commission fédérale d'examen*, 30 nov. 2006, p. 136

Page 66 de 314

On peut citer ici encore le comité provincial (COMEX) dans son rapport sur le projet de l'Eastmain-1-A–Rupert : « Toutefois, l'ensemble de ces filières ne peut, à court ou moyen terme, rivaliser avec la filière hydroélectrique sur les plans de la disponibilité rapide de blocs importants d'énergie et de puissance ou de l'apport au bien-être économique collectif.[1] »

2.6 Conséquences de la non-réalisation du projet

La non-réalisation du projet du complexe de la Romaine aurait des conséquences négatives importantes sur Hydro-Québec Production, en la privant de revenus et de bénéfices substantiels liés à une énergie renouvelable (voir la section 2.4.1) et en limitant son potentiel de croissance. Hydro-Québec Production se verrait amputée de 1 550 MW et devrait en conséquence restreindre sa participation dans les différents marchés de l'électricité. [Nous Soulignons]

La non-réalisation du projet représenterait un manque à gagner pour l'actionnaire d'Hydro-Québec, le gouvernement du Québec, en taxes et redevances de l'ordre de 1 milliard de dollars pour les dix premières années d'exploitation du complexe. Cette somme n'inclut pas les revenus fiscaux de l'ordre de 800 M\$ générés durant la construction. [Nous Soulignons]

La non-réalisation du projet priverait également Hydro-Québec d'un rendement de 13,3 % sur 2,8 milliards de dollars (dollars canadiens) d'investissement en avoir propre (voir le tableau 2-14). [Nous Soulignons]

Enfin, la non-réalisation du projet pourrait entraîner une augmentation des émissions de GES dans le secteur de l'électricité en Amérique du Nord de l'ordre de 3 millions de tonnes annuellement si cette électricité était produite à partir du gaz naturel et de 7,5 millions de tonnes annuellement si elle était produite à partir du charbon.

[1] *Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert, Rapport du comité provincial d'examen à l'administrateur du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, 31 oct. 2006, p. 205.

Annexe 5

Pièce 313 DA44 Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île

Source:http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DA44.pdf

De : "Ménard, Carole"

Envoyé : 21 novembre 2014 16:46

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Question concernant les lignes à 315 kV et les lignes à 735 kV

Bonjour madame Harvey,

Vous trouverez ci-joint les réponses à deux questions posées à la séance du 12 novembre en soirée concernant les lignes à 315 kV et les lignes à 735 kV.

Si on remplace deux lignes à 315 kV par une ligne à 735 kV, combien de pertes seront évitées par tranche de 1000 km?

Les pertes en puissance sur une nouvelle ligne monoterne à 735 kV (3 faisceaux de 4 conducteurs) sont d'environ 5 fois moins élevées que sur une nouvelle ligne biterne à 315 kV (6 faisceaux de 2 conducteurs).

Est-il possible de comparer une ligne biterne à 315 kV et une ligne biterne à 735 kV au niveau des pertes, de la construction et de la capacité?

Pour ce qui est des pertes, voir la réponse précédente concernant l'écart des pertes électriques.

Pour ce qui est de la construction, le coût moyen de construction pour une ligne monoterne à 735 kV est similaire au coût de construction d'une ligne biterne à 315 kV installée dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, la capacité d'une ligne est déterminée en considérant plusieurs facteurs. Pour une valeur de température ambiante de 30°C, la capacité thermique d'une ligne biterne à 315 kV est d'environ 3200 MVA, tandis que la capacité d'une ligne monoterne à 735 kV est d'environ 5200 MVA. Il faut faire attention, la capacité thermique n'a pas d'impact sur la répartition du transit sur le réseau de transport. La puissance transitée sur une ligne est en fonction des conditions du réseau. De façon générale, une ligne monoterne à 735 kV peut transiter 2,5 fois plus de transit qu'une ligne biterne à 315 kV.

Espérant le tout à votre convenance, je vous souhaite une excellente journée.

Carole Ménard

Chargée d'équipe - Participation publique

Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité

Hydro-Québec Équipement et services partagé

*******Fin de document*******